

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)
—

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
IMPASSE PIERRE DE FERMAT
DU LUNDI 04 FEVRIER AU SAMEDI 09 FEVRIER 2019 INCLUS
N°2019_ARR_0056**
—

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2019_ARR_0045 accordée à l'entreprise INEO MPLR, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour réaliser la pose d'une canalisation et l'ouverture de tranchées pour des travaux GRDF, **impasse Pierre de Fermat, du lundi 04 février au samedi 09 février 2019 inclus,**

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la rue concernée, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 04 FEVRIER AU SAMEDI 09 FEVRIER 2019 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, impasse Pierre de Fermat.

ARTICLE 2 : Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1, sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 4 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise INEO MPLR, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise INEO MPLR – 15 chemin de la Chasse - 31770 COLOMIERS.**

Castelsarrasin, le 22 janvier 2019.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification

le... 21.01.2019



R. BENECH



Par délégation du MAIRE,

R. BENECH

Adjoint au Maire.